

Vœux 2014- 2015

(reportez les vœux – dans le même ordre – saisis sur le serveur INTRANET du rectorat et joindre une photocopie de l'accusé de réception du rectorat)

1	
2	
3	
4	
5	
6	

Acceptez-vous un établissement en :

ZEP Oui Non

Zone sensible Oui Non

Acceptez-vous un poste de :

CPE Oui Non

Documentaliste Oui Non

Service demandé :

Temps complet exclusivement

Mi-temps exclusivement

Temps complet

Temps partiel

Calcul du barème	A remplir absolument	Ne rien inscrire dans ce cadre
Notes Pédagogique X 2 Absence de note pédagogique : 10 points/20 X 2 Administrative X 2 Absence de note administrative : 13 points/20 X 2		
Ancienneté 12 points par année 1point par mois commencé		
Exercice établissement sensible 3 points par année scolaire pour 6 mois d'exercice en établissement sensible, violent ou ZEP		
Admissibilité 10 points admissibilité 15 points bi-admissibilité ou tri-admissibilité 20 points 4 fois et plus admissibilité		
Total		

Remarques éventuelles

NB : Possibilité pour le Maître-Auxiliaire en poste dans un établissement sensible ou ZEP d'être reconduit sur ce poste dans le même établissement à sa demande expresse et après approbation du chef d'établissement indépendamment du barème.

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de mes vœux d'affectation. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques de gestion de mes affectations auxquelles il a accès à l'occasion des groupes de travail et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 1 Avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à la section académique du SNES.

Date :

Signature :